

Numéro de
Rentrée
2022

LOU ROUMEGAIRE

LE JOURNAL QUI ÉGRATIGNE LES SUJETS ÉPINEUX!

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances Publiques 31
Section de la Haute-Garonne

ÉDITORIAL :

Un été 2022 caniculaire fera-t-il un automne chaud ?

Nous avons toutes et tous souffert cet été de la chaleur étouffante et souffert de voir nos forêts brûler. Nous avons été fiers de nos pompiers professionnels ou volontaires et nous avons eu bien besoin des agents de l'Office National des Forêts pour alerter et faire de la prévention.

Pourquoi vous parler de ça dans cet édito ? Tout simplement pour aborder le thème du service public et des incohérences gouvernementales à répétition qui massacrent petit à petit celui qui n'est pas jugé urgent, quand il n'est pas considéré comme peu utile.

Qu'on en juge avec le SNUPFEN, syndicat de Solidaires à l'ONF qui fin juin publiait un communiqué intersyndical disant entre autres : « ... Par leurs capacités exceptionnelles à stocker le carbone que nous émettons, à protéger la biodiversité et l'eau que nous buvons, nos écosystèmes forestiers sont et seront un des principaux amortisseurs des crises climatiques. Pourquoi réduire encore les moyens du service public en charge de les protéger notamment contre les incendies de plus en plus nombreux dans notre pays ?... »

La Convention citoyenne pour le climat avait proposé d'augmenter les effectifs de l'ONF, qui en 20 ans, ont subi près de 5 000 suppressions de postes, passant de 12 866 personnels en 2000 à 7 963 en 2020... »

Qu'on en juge avec le SUD SDIS, syndicat de Solidaires pour les pompiers qui écrivait fin juillet au Président de la République : « Voilà des mois et des années que nous alertons. Voilà des mois et des années que nous proposons. Voilà des mois et des années que les refus nous essuyons. »

Le modèle de sécurité civile français, que tout le monde nous envie mais que personne ne reproduit est abîmé, fatigué, lessivé, porté à bout de bras par des femmes et des hommes qui n'en peuvent plus et ce sans aucune distinction de statut.

Les collectivités qui nous financent n'en peuvent plus non plus. Quand l'état légifère, tant bien que mal elles digèrent...

La carence la plus flagrante porte sur le personnel... »

Nous ne parcourons pas les forêts, ni pour les entretenir ou les surveiller, ni pour éteindre les feux qui les ravagent. Mais nous partageons les mêmes constats sur l'abandon d'une partie du service public jugée moins prioritaire, quand elle n'est pas, comme la DGFIP, encore moins considérée sauf en période de crise... Et l'année 2023, si l'on en juge les propos ministériels estivaux, risque de faire de notre ministère, une nouvelle fois, « la vache à lait » des suppressions de postes que prévoit le gouvernement dans son PLF.

Alors, le 29 septembre, partageons aussi les combats de nos camarades pompiers, de l'ONF, des autres services publics et du privé.

Bienvenue en Haute-Garonne

Nous souhaitons à nouveau la bienvenue aux agent-e-s qui ont rejoint la DRFiP 31 en ce début septembre 2022.

Comme nous le leur avons déjà écrit, cette direction diffère peu des autres pour ce qui est de la politique du gouvernement et des administrations locales et nationales.



Le quotidien d'agent-e-s de la DGFIP comme de citoyen-ne-s n'échappera donc pas aux suites du NRP ou à la sombre évolution du service public comme aux combats à mener sur « l'identité sociale » de notre pays.

Ces questions, comme bien d'autres globales ou du quotidien valent en Haute-Garonne comme ailleurs. Le « bon vivre » local les adoucit certes un peu, mais seuls les combats menés ou à venir peuvent y répondre.

Solidaires Finances Publiques 31 y prendra toute sa place, comme nous l'avons toujours fait en recherchant, autant que possible, le cadre de l'intersyndicale.

Bonne installation aux nouvelles et nouveaux venu-e-s dans cette direction, comme à celles et ceux qui ont changé de service en septembre.

Cela s'est passé cet été Suppression de la redevance audiovisuelle : Bien plus qu'il n'y paraît pour la DGFIP

Le jeudi 4 août le Parlement a adopté de façon définitive la loi de finances rectificative qui consacre la suppression de la redevance audiovisuelle (Contribution à l'Audiovisuel Public) dès l'exercice 2022.

Solidaires Finances Publiques a une préoccupation citoyenne liée à cette suppression, bien évidemment. Mais nous mesurons aussi les conséquences pour les personnels du POLRE de Toulouse et, au-delà, nombre de services de la DRFiP 31 qui vont connaître, au moins à ce titre, des dizaines de suppressions de postes en 2023.

C'est cela que nous abordons en quelques lignes dès le jour du vote de cette loi. Pourquoi aussi vite ? Simplement parce que, contrairement à d'autres missions, celle de la CAP entraînera une "cessation immédiate d'activité", ou presque...

Nous avons trois préoccupations majeures et locales liées à ce vote :

- le devenir des personnels du POLRE
- le volume d'emplois au-delà de la suppression

inéluçtable des postes du POLRE

- le devenir des agent-es de la TTA-CAS qui se retrouveront seul-es dans le bâtiment des Carmes Et nous avons une préoccupation nationale, celle rappelée dans l'Éditorial, à savoir le volume de suppressions d'emplois dont la fin de la redevance et de la TH seront, sans nul doute, le support de la communication du gouvernement.

Au plan Global : quelques réflexions syndicales de fond sur le service public

Extrait du communiqué de presse de Solidaires Finances Publiques national

"... La suppression de la contribution à l'audiovisuel public et son remplacement par une subvention soulèvent le problème du financement pérenne et de l'indépendance de l'audiovisuel public face aux pouvoirs politiques. Il est absolument indispensable d'avoir une ressource affectée à ce service public indépendant. Le Gouvernement met en avant le soutien du pouvoir d'achat de près de 23 millions de foyers pour justifier cette suppression. En réalité, ce gain s'élèverait à 38 centimes par jour, par foyer, en métropole (cf les publications du Syndicat National des Journalistes). Une nouvelle fois, c'est « une fraction » de la TVA (près de 3,7 milliards d'euros) qui est affectée à son financement. Les questions sur sa pérennité et son montant demeurent, tout autant que celles sur "l'envie sous-jacente" d'une privatisation du service public de l'audiovisuel..."

Extrait d'une Tribune de l'intersyndicale de l'audiovisuel public (dont le SNJ Solidaires), et des organisations professionnelles du cinéma et de l'audiovisuel (Le Monde du 18 juillet 2022)

"... Aujourd'hui, au-delà de nos différences, nous, salarié-es, journalistes, autrices et auteurs, réalisatrices et réalisateurs, responsables de structures de production et de diffusion refusons, que le nécessaire débat sur l'audiovisuel public et son financement soit confisqué et escamoté au détour d'un projet de loi de finances rectificatif au coeur de l'été et au profit d'un tour de passe-passe budgétaire.

Il n'est pas raisonnable d'improviser ni de préempter l'avenir du service public de l'audiovisuel sans qu'une réflexion approfondie n'existe, sans que les forces vives de ce pays, sans que les parlementaires, n'aient le temps de participer à une réelle concertation et à un débat commun.



- Un débat qui porte sur les missions de service public, le besoin de conforter et de développer les oeuvres et programmes que nous concevons,

LOU ROUMEGAÏRE

LE JOURNAL QUI ÉGRATIGNE LES SUJETS ÉPINEUX!

fabriquons et diffusons pour et sur nos services publics.

– Un débat qui porte sur l'indépendance et sur les enjeux de diversité culturelle et d'information.

– Un débat qui porte sur la démocratie et le rôle que doit jouer en sa faveur l'audiovisuel public et tout l'écosystème dont nous sommes les actrices et acteurs.

– Un débat qui porte sur un financement public, qui garantisse la justice fiscale et un rendement dynamique.

Nous exigeons ce vaste débat public à la rentrée de septembre, plutôt qu'un passage en force en plein mois d'août. Un débat public, citoyen, essentiel, républicain... »

Au plan Local: de multiples inquiétudes en perspective

En premier lieu le sort réservé aux personnels du POLRE

Le gros problème avec la CAP est que sa suppression, dès 2022, entraîne de facto la suppression dès le 1er septembre des postes de gestion des radiotechniciens (1 B et 4 C actuellement) et à très court terme (maximum la fin de l'année 2022), tous les autres postes de



gestion/contrôle et d'encadrement. La question est donc de savoir comment la direction va gérer les personnels. Le DRFiP les a déjà rencontrés pour leur dire, comme à chaque restructuration d'un service, qu'ils ne s'inquiètent pas, ils auront le poste qu'ils veulent.

Certains agent-es ont déjà "anticipé" en demandant leur mutation au 1er septembre 2022 et 4 d'entre eux l'ont obtenue, dont 2 ont une installation différée au 1er janvier 2023.

Reste donc à redéployer à l'automne pour les "radiotechniciens" et le 1er janvier pour tous les agents du POLRE qui restent. Le DRFiP peut s'avancer assez tranquillement tellement le niveau de vacances d'emplois dans tous les services est élevé. Il nous dit cependant que les services de Place Occitane sont la cible préférentielle. Sauf que, dans la longue liste des vacances d'emplois partout, la direction doit veiller à trois choses :

– maintenir un niveau équitable de traitement entre tous les personnels et particulièrement au regard de celles et ceux qui n'auraient pas pu obtenir un poste au 1er septembre 2022, malgré leur ancienneté ;

– faire le "mouvement" des personnels du POLRE avant celui des stagiaires de l'an prochain pour que ces derniers ne viennent pas prendre des postes qu'ils pourraient obtenir (c'est déjà assez insupportable pour tout le monde) ;

– informer et réunir les syndicats comme pour les autres mouvements de mutation.

Solidaires Finances Publiques 31 a interpellé le DRFiP sur ces questions, nous suivrons ce dossier avec une grande vigilance.

Ensuite la question des emplois à la DRFiP 31 : attention nouvelle coupe claire



Rappelons que, de triste mémoire, notre direction a subit cette année 96 suppressions de postes et comptait 71 postes vacants au 1er septembre !!! Eh bien 2023 s'annonce vraiment très très mal de ce point de vue.

D'abord le POLRE, dont les emplois vont être supprimés budgétairement au 1er janvier 2023. Le Tagerfip (tableau des emplois) indique qu'il y a 18 postes implantés (1 IDIV, 2A, 5B et 10C). Dans les faits il y a 16 emplois réellement occupés (1 IDIV, 2A, 5B et 8C) et, nous l'avons vu 4 agents déjà mutés, soit 12 emplois occupés au total. Le DRFiP nous dit espérer que la DG supprime "seulement" les emplois réellement occupés. Autrement dit, la théorie voudrait qu'il y ait **18 suppressions d'emplois** et la direction espère n'en avoir "que" 12. La belle affaire !!!

Ensuite il faut lire entre les lignes le rapport sur la réforme du financement de l'audiovisuel public. Publié en juin dernier il a été mené par l'IGF et l'IGAC (affaires culturelles). Que peut-on y lire avec des conséquences sur les emplois ?

Au détour d'une annexe « Au sein des PCE, environ 160 agents sont affectés au contrôle de la CAP des professionnels, soit un à deux agents par PCE ». D'où sort ce chiffre et quelle est sa crédibilité, mystère. Mais si on le ramène à la Haute-Garonne, cela peut se traduire par **2 à 4 suppressions supplémentaires**.

Au détour d'une autre annexe " Au moins 1000 ETP participent aux seuls travaux d'assiette communs à la TH et la CAP " puisqu'il faut rappeler que la TH sera, elle supprimée en 2023... Et plus loin " un rapport de 2018 estimait qu'une suppression totale de la TH... et de la CAP... entraînerait un gain de 5 900 ETP ainsi décomposés : 1 251 à l'accueil, 1 960 en matière d'assiette, 1 179 de recouvrement, 1018 de contentieux et 491 de gracieux. "

Une partie à certes déjà été "prélevée", mais la suppression de la TH conduirait, selon le rapport, à **au moins 1 000 suppressions en 2023 et 2024**. Pour la Haute-Garonne, qui représentait en 2022 6% des suppressions totales, cela ferait **60 suppressions de plus**.

Au final, rien que sur ces missions, on peut cauchemarder perdre 80 emplois en 2023 !!!

Enfin, la TTA aux Carmes, quel avenir ?

Ce n'est un secret pour personne que ce bâtiment soit une cible privilégiée de l'administration dans ses "deals immobiliers".

Le départ du CPS, puis du POLRE précipiteront-ils celui de la TTA ? Oui aimerait tant dire le DRFiP qui le met au centre de sa stratégie immobilière. Sauf qu'il n'a toujours pas avancé sur l'opération dont il parle depuis des années à Balma. Sauf qu'il n'a plus de place ailleurs pour loger la cinquantaine d'agent-es de la TTA.

Alors ce sera pour plus tard sans doute, mais une vente du site en 2024 maximum fait partie des objectifs de la direction.

A la rentrée, agir avec Solidaires Finances Publiques 31 et l'intersyndicale

En juin nous avons multiplié les actions et, dans ce cadre, avons rencontré les nouvelles et nouveaux parlementaires de Haute-Garonne. Nous avons proposé aux autres syndicats de les rencontrer ensemble à la rentrée. Et puis, le 29 septembre une grève interprofessionnelle a été décidée nationalement, Solidaires Finances Publiques en sera. Vous aussi n'en doutons pas.

Gestion des Personnels Listes d'Aptitude soyez vigilantes sur les délais de dépôt

Les notes DG de lancement de la campagne de liste d'aptitude de C en B et de B en A, ont été publiées les 18 et 21 juillet 2022. Les dates limites de candidature sont fixées au 9 septembre 2022 pour les C en B et 13 septembre pour les B en A, délai de rigueur.

Chaque agent-e doit postuler dans son espace libre-service. Le pas à pas se trouve avec la note dans l'onglet dédié. Nous conseillons à tous les collègues qui sont candidats de faire des copies d'écran. Cela permettra d'avoir la preuve de la demande de promotion en cas de bug.



Les collègues ne disposant pas d'un accès à SIRHIUS (absents pendant toute la période de l'appel à candidature pour cause de maladie, maternité, etc.) doivent candidater en produisant une demande écrite auprès de leur direction d'affectation (ou de rattachement) au 1/9/2022. Pour rappel, la loi du 6 août 2019 a supprimé l'avancement et les promotions des compétences de CAP à compter de 2021. Parallèlement, les

LOU ROUMEGAIRE

LE JOURNAL QUI ÉGRATIGNE LES SUJETS ÉPINEUX!

lignes directrices de gestion (LDG), ont fixé les orientations générales relatives aux avancements et promotions. Les décisions individuelles au titre de l'année 2023 seront prises sur le fondement des LDG, à savoir:

PROXIMITÉ



« La sélection des meilleurs candidats doit être effectuée parmi les candidats les mieux évalués. La valeur professionnelle est donc appréciée sur la base des critères suivants :

– prise en compte des évaluations formalisées dans les comptes-rendus d'entretien professionnel des cinq dernières années et de l'avis du directeur. L'évaluation (appréciations et évolutions chiffrées) des agents proposés au meilleur niveau doit traduire sans ambiguïté les mérites et les aptitudes au grade postulé.

– l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur ;

– le parcours du candidat et/ou le niveau d'expertise technique doivent permettre d'apprécier ses qualités professionnelles et sa capacité d'adaptation. »

Par ailleurs, l'interclassement pour les B en A se fait au niveau interrégional avant la publication de la liste nationale. C'est à dire, que le Délégué interrégional peut modifier le classement du directeur local s'il considère un candidat meilleur qu'un autre au sein de son interrégion...

Nous avons dénoncé cette nouvelle modalité qui revient à donner le dernier mot à un Délégué interrégional qui ne connaît en rien les collègues, contrairement au directeur qui a fait le classement dans un premier temps.

L'évaluation professionnelle reste un axe central des critères de sélection. D'où la nécessité de vous rapprocher de votre section locale dès la campagne d'évaluation. Les militant·e·s vous aideront à lire et interpréter votre compte-rendu d'évaluation et vous accompagneront pour un recours. Les CAP de recours d'évaluation sont maintenues, il ne faut pas hésiter à vous faire entendre par la voix de vos élu·e·s.

N'oubliez pas d'envoyer vos doubles à **Solidaires Finances Publiques 31**. Vos contacts: Fleur BRUN, Christophe DETEE, Jean-Michel BERMOND, Céline MAURY, Elhadji MBENGUE, Christian TERRANCLE.

Informations nationales

Communiqué de Presse

Projet de loi de Finances rectificative

Le projet de Loi de Finances Rectificative 2022 vient d'être adopté par l'Assemblée Nationale. Il s'inscrit dans un contexte de baisse du Produit Intérieur Brut (PIB) et d'une inflation en forte hausse. Sans surprise, cette loi de finances rectificative constitue un indicateur des soutiens recherchés par le Gouvernement pour mener sa politique et de l'orientation politique des prochains budgets.

Pour redonner du pouvoir d'achat et contrer la paupérisation d'une partie toujours plus grande de la société, les mêmes recettes sont proposées :

- triplement de la prime exceptionnelle défiscalisée et exonérée de cotisations sociales à hauteur de 3 000 ou 6 000 € (en cas d'accord d'intéressement) pour les salariés gagnant jusqu'à trois fois le SMIC jusqu'à fin 2023,

- revalorisation des retraites à 4 % (alors que l'INSEE table sur une inflation à 5,9 %),
- augmentation des APL à 3,5 %,
- déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) avec un amendement permettant d'en compenser les effets négatifs pour certains contribuables.

La prime exceptionnelle reste optionnelle, même si le Gouvernement a des velléités à la rendre pérenne. Tous les salariés n'en sont pas attributaires. Beaucoup d'entreprises, au lieu d'augmenter les salaires, optent pour cette très favorable solution, au détriment du salarié, notamment pour le calcul de sa retraite, mais également des caisses de l'État



et des organismes sociaux qui permettent une meilleure redistribution sociale.

Le vote de la hausse du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires de 5 000 € à 7 500 € au titre de 2022 relève de cette même politique, faire assumer à l'État, le choix fait par les entreprises de ne pas augmenter les salaires. En effet, au cours du

premier quinquennat, les entreprises ont pris l'habitude de voir assumer par l'État certaines de leurs prérogatives, et ce sans contreparties.

Autre dérive: le recours beaucoup plus important aux énergies fossiles. Alors que tous nos efforts devraient porter sur le développement des énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique, le manque d'anticipation et d'investissements en la matière du dernier quinquennat, aboutit à ces choix écologiquement contestables (terminal gazier flottant au Havre, réouverture de la centrale à charbon de Saint Avold).

Le prolongement du bouclier tarifaire a été voté.

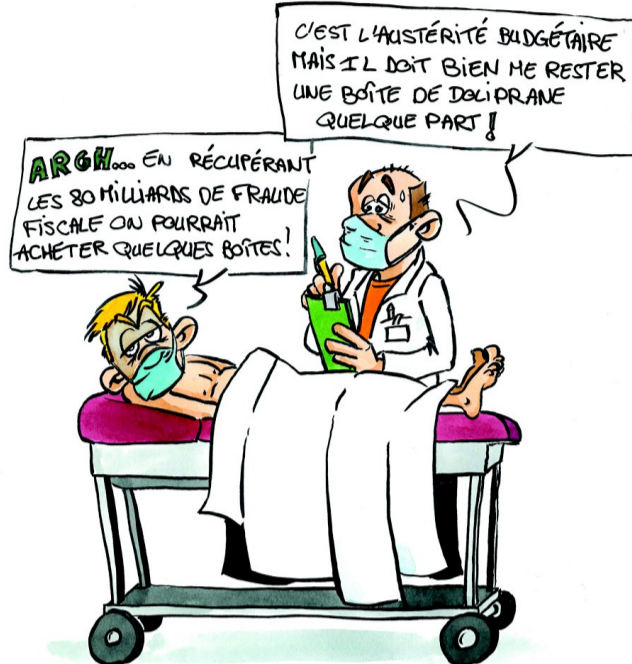


Un amendement a autorisé l'usage d'huile de friture en guise de carburant, une pratique courante mais illégale. Afin d'éviter les effets de seuils, une ristourne sur le fioul domestique à hauteur de 230 millions d'euros a également été votée contre l'avis du Gouvernement. Il souhaitait la contenir à 50 millions en faveur des ménages modestes.

Les choix faits en matière énergétique sont des non-choix. En effet, l'ensemble de la population va bénéficier de ces mesures, des bénéficiaires du RSA au 1 % de la population française la plus riche, proportionnellement plus consommatrice en matière d'énergie L'Assemblée Nationale, contre l'avis du Gouvernement, a voté pour 2022 une aide aux départements à hauteur de 120 millions d'euros pour compenser intégralement la hausse de 4 % du RSA (à la charge des départements). La suppression de la contribution à l'audiovisuel public et son remplacement par une subvention soulèvent le problème du financement pérenne et de l'indépendance de l'audiovisuel public face aux pouvoirs politiques. Il est absolument indispensable d'avoir une ressource affectée à ce service public indépendant. Le Gouvernement met en avant le soutien du pouvoir d'achat de près de 23 millions de foyers pour justifier cette suppression. En réalité, ce gain s'élèverait à 38 centimes par jour, par foyer, en métropole (cf toutes les

publications du Syndicat National des Journalistes). Une nouvelle fois, c'est « une fraction » de la TVA (près de 3,7 milliards d'euros) qui est affectée à son financement. Les questions sur sa pérennité et son montant demeurent.

Le Gouvernement persiste dans ses choix



budgétaires très libéraux : suppressions de taxes impactant le budget, refus d'augmenter la fiscalité des plus aisés, volonté de revenir à une maîtrise des dépenses publiques. Avec ces choix, soutenir l'activité économique et le pouvoir d'achat demeure une équation insoluble. Certains pays européens (Royaume-Uni, Espagne, Italie, Hongrie,...) ont fait le choix de taxer les surprofits ou de créer une taxe exceptionnelle sur les bénéfices de certaines activités, notamment liées à l'énergie. Certains secteurs d'activité déclarent des bénéfices records. Ces recettes sont affectées au financement des aides aux ménages modestes.

Pour *Solidaires Finances Publiques*, une remise à plat de la fiscalité est nécessaire, elle doit être associée à une politique d'investissement planifié à court, moyen et long termes en matière d'énergie, d'industrialisation, de transports, de respect de l'être humain et de l'environnement, au service d'une justice fiscale, sociale et environnementale.

Le bureau de section Les correspondant-es *Solidaires Finances Publiques 31*



Solidaires Finances Publiques Haute-Garonne BUREAU ET CORRESPONDANT-E-S Mise à jour septembre 2022



CO-SECRETAIRES DE SECTION			
Régis LAGRIFOUL	Place Occitane Division Comptabilité Cellule Amendes	07 68 40 09 20	regis.lagrifoul@dgfp.finances.gouv.fr
Christian TERRANCLE	Permanent Rue des Lois	06 19 35 90 26	christian.terrancle@dgfp.finances.gouv.fr
SECRÉTAIRES ADJOINT-E-S DE SECTION			
Jean-Michel BERMOND	Équipe de Renfort (tel voir annuaire Ulysse31)		jean-michel.bermond@dgfp.finances.gouv.fr
Fleur BRUN	SIP Rangueil	05 34 31 11 11	fleur.brun@dgfp.finances.gouv.fr
Christophe DETEE	Équipe de Renfort (tel voir annuaire Ulysse31)		christophe.detee@dgfp.finances.gouv.fr
Nathalie FOURTEAU	Place Occitane Paierie Régionale	05 61 26 59 16	nathalie.fourteau@dgfp.finances.gouv.fr
Yves PEYRAS	Équipe de Renfort (voir annuaire Ulysse31)		yves.peyras@dgfp.finances.gouv.fr 06 20 29 60 68
SUIVI DE LA GESTION DES PERSONNELS			
Fleur BRUN	Christophe DETEE	Jean Michel BERMOND	Celine MAURY
Christian TERRANCLE	Eric BRUNET (plus suivi stagiaires Enfp Toulouse)		
TRÉSORERIE DE SECTION			
Trésorière :	Fleur BRUN	SIP Rangueil	05 34 31 11 11 fleur.brun@dgfp.finances.gouv.fr
Trésorier Adjoint :	Yves PEYRAS	Équipe de Renfort (voir annuaire Ulysse31) yves.peyras@dgfp.finances.gouv.fr	
LES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE SECTION (suite au verso)			
Stéphanie ANIREPOUQUE	Rue des Lois SDE Haute-Garonne	05 61 10 68 90	Marie FOSTIER SIP Balma 05 62 57 28 83
Benjamin AURELLE	SIP Saint Alban	05 82 08 88 94	Sylvie FRUITET Équipe de Renfort (voir annuaire Ulysse31)
Valérie BALLESTER	SPF Muret	05 62 23 12 94	Vanessa JOUBLE SPF Saint Gaudens 05 61 94 66 21
Karine BOSCUS	SIE Toulouse Rangueil	05 34 31 12 12	Christelle JUBAULT SIE Saint Gaudens 05 61 94 85 19
Eric BRUNET	PCRP Toulouse Rangueil	05 34 31 95 54	Jérémy LEJEUNE SIP Toulouse Rangueil 05 34 31 11 11
Marie-Hélène CAMOIN	SIE Muret	05 62 23 12 50	Céline MAURY Pôle Contrôle Expertise Rangueil 05 34 31 95 52
Giliane COUREAU	PCE Toulouse Mirail	05 67 20 46 84	Elhadji MBENGUE Place Occitane Division Dépense SFACT 05 61 26 57 00

Marie Pierre DESCUBES	SIP Saint Alban	05 82 08 93 02	Nadège RAGOT-CHERASSE	SIP Saint-Alban	05 82 08 88 95
Bernard DIRAISON	SIP Balma	05 62 57 28 60	Éric SCHMITT	BDV 3 Rangueil	05 34 31 95 10
Marjorie DULAU	Place Occitane CGF Justice	05 61 26 58 83	Gladys URRACA	SGC Muret	05 62 23 13 38

Ils/Elles SIÈGENT EN COMITE TECHNIQUE LOCAL		Elles/Ils SIÈGENT EN CAP LOCALES		
Titulaires Yves PEYRAS Nathalie FOURTEAU Régis LAGRIFOUL Christian TERRANCLE Sylvie FRUITET	Suppléant-e-s Bernard DIRAISON Marie-Hélène CAMOIN Jean-Michel BERMOND Sylvaine BOUTAREL Vanessa JOUBLE	Agents A CAPL 1 Fleur BRUN Elhadji MBENGUE Éric SCHMITT Céline MAURY	Agents B CAPL 2 Christophe DETEE Christelle JUBAULT Stéphanie ANIREPOUQUE Yves PEYRAS Eric BRUNET	Agents C CAPL 3 Marie-Pierre DESCUBES Anne PINEL Nadège RAGOT-CHERASSE

Ils/Elles SIÈGENT EN CHS-CT		Elles/Ils SIÈGENT EN CDAS	
Titulaires Yves PEYRAS (DRFiP 31) Patrice ATTONATY (Dircofi) Michel LAURENS (Solidaires Douanes) Céline MAURY (DRFiP 31)	Suppléant-e-s Christophe DETEE (DRFiP 31) Élie AUDOIN (Solidaires Douanes) Franck BERTRAND (Dircofi) Thomas HAMON (Solidaires Douanes)	Titulaires Valérie BALLESTER (DRFiP 31) Nathalie FOURTEAU (DRFiP 31) Sylvie FRUITET (DRFiP 31) Karine MAILHE Solidaires Douanes) Sabine TISSANDIER Solidaires Douanes)	Suppléant-e-s Olivier GIBERGUES (Dircofi) Gladys URRACA (DRFiP 31) Karine BOSCUS (DRFiP 31) Paul CHAGNE (DISI ESI Toulouse) Frédérique SOLDÓ (Solidaires INSEE)

LES CORRESPONDANTES ET CORRESPONDANTS			
Balma CFP Bernard DIRAISON	Balma PNAAN Nadine JACQUEMART	Cité Domaines Pascal VALENTIN	Cité PRS Pascal HENAFF
Cité SIE Arnaud FRUITET	Cité SIP Hervé SAVY	Cité PCE Patrice FERLAL	Cité PCRP Hervé CLERC
Colomiers SIE Martine JEANSON	Colomiers SIP Laure MAURY	Colomiers CDIF Françoise GOURGUES	
Mirail SIE Sandrine KEHAL	Mirail SIP Francis UFFERTE	Mirail PCRP Alain BAQUE	Mirail PCE Sandrine KEHAL
Muret SIE Elisabeth VIEL	MURET SIP ET SGC Gladys URRACA	Muret SPF et CDIF Valérie BALLESTER	
Rangueil SIE Jean Claude MORANGE	Rangueil SIP et PCRP Eric BRUNET	Rangueil CDIF Stephan LUCCISANO	Rangueil Cle Fiscal Daniel CORRADIN
Saint-Alban Marie-Pierre DESCUBES	Saint-Gaudens Christelle JUBAULT	CHU Martine SOODURSUN	Carnes Aurélie MONDESIR
Occitane Compta Dépense Domaines Régis LAGRIFOUL	Occitane PNSRH Paieries Régionale et Départementale Nathalie FOURTEAU	Occitane SGC Toulouse Municipale Sabine VICENS	
Rue des Lois SPF Elisabeth PINAUD et Paul LOPEZ	Rue des Lois SDE Nathalie LE DE	Rue des Lois Pros Parts et Foncier Olivier PRESSEQ	Rue des Lois DAJ et CF Catherine BLANC
Rue des Lois Collectivités Locales Stéphanie ROUILLAC	Rue des Lois Autres Services Christian TERRANCLE	Autres sites : Journal L'Unité envoyée directement aux adhérent-e-s et pour tout contact l'un ou l'autre des deux co-secrétaires de section	

Le 29 septembre Toutes et Tous en Grève et dans les manifestations à Toulouse et Saint-Gaudens

